

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1279

14 juin 2011

SOMMAIRE

Anglona S.A.	61357	Mazars Luxembourg	61379
Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg	61376	Munich S.à r.l.	61374
Bleone SA	61370	Myla S.à r.l.	61388
Brasserie F1 S.à.r.l.	61359	Ninive Holdings S.A.	61366
BTL Reinsurance	61386	Noel International S.A.	61367
Café Pergolese S.à r.l.	61360	Pacific Global Management S.à r.l.	61369
Celfin S.A.	61386	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l.	61377
DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA	61361	Palos International S.à r.l.	61378
DH Palos Immobilien- und Projectentwic- klungs S.à r.l.	61378	Parmeria S.A., SPF	61369
Diamor International Holding S.A.	61387	Picard PIKco S.A.	61377
Diamor International (SPF) S.A.	61387	Polymont International S.A.	61354
Efer Holding S.A.	61367	PROGNA Luxembourg S.A.	61378
Greenhill B6-22 S.à r.l.	61363	Realties International S.A.	61366
Gucci Luxembourg S.A.	61377	Reckenerstuff S.à r.l.	61390
Hotel Immobiliers S.à r.l.	61370	Samuel Langley S.A.	61385
IFA Lux S.A.	61379	School 2 S.à r.l.	61362
IMP S.à r.l.	61346	School 3 S.à r.l.	61382
JP Commercial X S.à r.l.	61374	Solar Global Invest S.A.	61386
JP Residential X S.à r.l.	61370	Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l.	61383
Kaiserkarree S.à r.l.	61357	Sungate S.A.	61388
Keel Capital S.A., SICAV-SIF	61355	S.V.R. S.A.	61378
Kelsay S.A.	61356	Taxand Global Compliance S.A.	61383
Kessel S.à r.l.	61361	Treveria F S.à r.l.	61356
Le Nothomb S.A.	61360	Vendôme Real Estate S.A.	61392
Maxiris S.A. SPF	61362	Zania S.A.	61369
		Zwee Engelen S.C.I.	61360

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch.

There appeared:

CIE Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 77.077,

represented by Mr Naïm Gjonaj, company director, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 1st March 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") IMP S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "IMP S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten euro cent (€ 0.10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

On each occasion on which shares are issued, the valuation of such shares will be based on the underlying investments made by an affiliated fund after such date of issue.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Friday of the month of June of each year at 11.00 (CET). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The operations of the Company shall, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscribe	Number of shares subscribed	Payment
CIE Luxembourg S.à.r.l.	125,000	€ 12,500.00.-
Total:	125,000	€ 12,500.00.-

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	6 th December, 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	13 th December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 th October, 1973	Liège (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2011.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de mars,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

CIE Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 77.077,

représentée par Monsieur Naïm Gjonaj, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 1^{er} mars 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée IMP S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IMP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (€ 0,10) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Lorsque des parts sociales sont émises, celles-ci seront évaluées sur base des investissements sous-jacents faits par un fond affilié après la date de leur émission.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté.

Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11 heures (heure du Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

A partir du moment où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des associés. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par les associés avec ou sans motifs.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
CIE Luxembourg S.à.r.l.	125.000	€ 12.500,00.-
Total:	125.000	€ 12.500,00.-

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

61354

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg	Administrateur de société	6 décembre 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de société	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg	Administrateur de société	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gjonaj, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 mars 2011. Relation: RED/2011/492. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041357/469.

(110046800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Polymont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.922.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "POLYMONT INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62922 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 6 mai 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 399 du 24 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Dominique EISENBART, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
2. Changement du régime de signature statutaire actuel des administrateurs et modification afférente de l'article 9 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le régime de signature statutaire actuel des administrateurs et de modifier subséquemment l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

"Towards third parties, the corporation is validly bound in all circumstances (i) by the sole signature of the managing director, or (ii) by the signature of any two directors, with the obligatory co-signature of the chairman of the board of directors, or (iii) the sole signature of any person to whom such signatory powers shall be delegated by the board of directors."

Version française:

"Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances (i) par la seule signature de l'administrateur-délégué, ou (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs avec la co-signature obligatoire du président du conseil d'administration, ou (iii) par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 10 des statuts.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. PEFFER, D. EISENBART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13601. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047507/69.

(110053628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Keel Capital S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.073.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 mars 2011 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Mr. Martin RUDLING

Keel Capital AB., Kungsgatan 55, 111 22 Stockholm, Suède

Mr. Paul GUILLAUME

Altra Partners S.A., 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr. Mathias SVENSSON

Keel Capital AB., Kungsgatan 55, 111 22 Stockholm, Suède

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- de renouveler le mandat de Deloitte S.A., 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour KEEL CAPITAL S.A., SICAV-SIF

Société Anonyme

Société d'investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011059390/26.

(110066410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Treveria F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.249.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Richard Brekelmans
- Monsieur Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058603/23.

(110064422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Kelsay S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.983.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Kelsay SA., dont le siège social à L-1413 Luxembourg, 3 place Dargent, a été dénoncé en date du 15 décembre 2005, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B101.983

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, vice-président au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2011048929/17.

(110054284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Anglona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 124.247.

Extrait des Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société le 27 mai 2010

Il résulte du procès verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 mai 2010 que:

- L'assemblée décide que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010:
- * Madame Kristel SEGERS, domiciliée professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;
- * Monsieur Christophe GAMMAL, domicilié professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;
- * Monsieur J. Bradley UNSWORTH, domicilié professionnellement 208 Val des Bons Malades, Luxembourg;
- * Monsieur Hans Christoph GRUNINGER, domicilié professionnellement 22 rue de Marignan, Paris, France.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes suivant:

- KPMG AUDIT SARL, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg avec le n° B-103590, ayant son siège social à 9 allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg,

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR

Un mandataire

Référence de publication: 2011058140/22.

(110065749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.367.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight of March.

Before Us, Maître Joseph ElvInger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132440, and

CR KaiserKarree Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132783,

both here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established on March 23, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Kaiserkarree S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135140, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 of February 5, 2008, which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 24, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 83 of January 15, 2011.

III. The Company's share capital is currently fixed at six million six hundred sixty-seven thousand five hundred (EUR 6.667.000,00) represented by two hundred sixty-six thousand seven hundred (266.700) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The shareholders unanimously resolve to increase the Company's share capital to the extent of three million seven hundred thousand Euro (EUR 3.700.000,00) in order to raise it from its present amount of six million six hundred sixty-

seven thousand five hundred (EUR 6.667.000,00) to ten million three hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 10.367.500,00) by the creation and issuance of one hundred forty-eight thousand (148.000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for seventy-four thousand (74.000) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of one million eight hundred fifty thousand Euro (EUR 1.850.000,00) by contribution in cash in the same amount; and

- CR KaiserKarree Holding, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for seventy-four thousand (74.000) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of one million eight hundred fifty thousand Euro (EUR 1.850.000,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of three million seven hundred thousand Euro (EUR 3.700.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at ten million three hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 10.367.500,00) represented by four hundred fourteen thousand seven hundred (414.700) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132440, et

CR KaiserKarree Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, et enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132783,

toutes les deux ici représentées par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxemboug, en vertu de deux (2) procurations données le vingt-trois mars 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Kaiserkarree S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135140, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 du 5 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 83 du 15 janvier 2011.

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à six millions six cent soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 6.667.500,00) représenté par deux cent soixante-six mille sept cents (266.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

V. Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions sept cent mille Euro (EUR 3.700.000,00) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 6.667.500,00) à dix millions trois cent soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 10.367.500,00) par la création et l'émission de cent quarante-huit mille (148.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatorze mille (74.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant d'un million huit cent cinquante mille Euro (EUR 1.850.000,00) par apport en numéraire du même montant.

- CR KaiserKarree Holding, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatorze mille (74.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant d'un million huit cent cinquante mille Euro (EUR 1.850.000,00) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de trois millions sept cent mille Euro (EUR 3.700.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à dix millions trois cent soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 10.367.500,00) représenté par quatre cent quatorze mille sept cents (414.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 mars 2011. Relation: LAC/2011/14350. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011047417/130.

(110053221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Brasserie F1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 98.853.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée BRASSERIE F1 S.à.r.l., dont le siège social à L-3770 Kayl, 84, rue de Tétange, a été dénoncé en date du 29 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 98.853.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, Juge-Délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 21 avril 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011048874/20.

(110054407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Zwee Engelen S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg E 662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2011.

Tom METZLER
Notaire

Référence de publication: 2011048985/12.

(110053859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Café Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 16.675.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CAFE PERGOLESE S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, sans adresse précise, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg B 16.675.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, Juge-Délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 21 avril 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011048876/20.

(110054405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Le Nothomb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 93.782.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 26 mars 2010

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 26 mars 2010 et constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, déclarent accepter le renouvellement du mandat de ce dernier, jusqu'à l'issue de L'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014.

Est donc nommé au poste du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014:

- FISCOGEST S.AR.L., ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville (RCS Luxembourg: B 129.532)

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2011048931/18.

(110053963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.725,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.581.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 16 mars 2011

L'associé unique de Kessel S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} mars 2011:

* Eric Lechat

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Unis, demeurant professionnellement au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011049429/16.

(110054502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 159.983.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2010

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 9 décembre 2010 les résolutions suivantes sont adoptées:

- L'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA, en abrégé DCL, succursale de DEVIMO, CONSULT SA.

- La succursale aura pour activité les opérations immobilières et financières. Elle pourra participer à toutes entreprises et opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation. Elle pourra notamment acquérir, vendre, louer, faire construire ou transformer, exploiter et valoriser tous biens meubles et immeubles, ainsi que réaliser et développer des lotissements et autres projets immobiliers. Elle pourra effectuer ou faire effectuer par des tiers toutes entreprises de promotion immobilière, toutes entreprises générales de construction et de travaux privés ou publics. Elle aura également pour objet toutes opérations de mandat, de gestion ou de commission relatives à des immeubles ou des droits immobiliers. Elle pourra agir pour compte propre ou pour compte de tiers. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de cession, de participation, de fusion ou autrement dans tous syndicats et sociétés susceptibles de développer son objet social.

- Le siège social sera au Belvalplaza II Mall, 14 Avenue du Rock 'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

- Le représentant permanent de la succursale sera la S.P.R.L. ULTIMUM, dont le siège est établi à B-1780 Wemmel, 4 Avenue G. Mercator, représentée par son gérant, Monsieur René ANNAERT, directeur général, né le 6 décembre 1952 à Merchtem et demeurant à B-1780 Wemmel, 4 Avenue G. Mercator.

- Les pouvoirs du représentant permanent seront définis comme suit:

Acheter et vendre toute marchandise, passer tout marché, signer tout contrat entrant dans le cadre de l'activité courante de DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA;

Faire ouvrir au nom de DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, tout compte auprès d'un établissement de crédit et effectuer toutes opérations sur les comptes ouverts au nom de DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, arrêter et clôturer tout compte, en requérant la liquidation; Signer, négocier, endosser des effets de commerces, chèques ou virements; Recevoir de toute administration publique, personne morale ou physique, toute somme ou valeur qui pourrait être due à DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, pour quelle que cause que ce soit, retirer des sommes consignées, en donner quittance et décharge au nom de DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, payer toute somme que DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, pourra devoir;

Embaucher, licencier tout membre du personnel, fixer leur traitement, gratifications et les conditions de leur départ;

Requérir toutes inscriptions, modifications ou radiations auprès du registre de commerce et des autres administrations publiques;

Représenter DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, devant toute administration publique, retirer ou recevoir, dans les locaux de DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, tout envoi recommandé ou non, de faire remettre tout dépôt, présenter les connaissements, lettre de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharge; Poursuivre les procédures en justice, aussi bien en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur.

Les administrateurs précisent que les contrats de gestion concernant les nouvelles missions ainsi que les nouveaux contrats ou avenants au titre de renouvellement ou renégociation sur contrats existants devront être soumis, préalablement à leur signature, au Conseil d'Administration par la SPRL Ultimium.

Il est précisé que le conseil d'administration de la société DEVIMO CONSULT SA est composé de trois administrateurs:

- La S.P.R.L. Alain Devos, dont le siège est B-1150 Bruxelles, 32 Avenue de l'Horizon, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0859.679.227, représentée par son représentant permanent, Monsieur Alain DEVOS, président

- La S.P.R.L. Marc Van Begin, dont le siège est à B-1170 Watermael Boitsfort, 105 Rue de l'Hospice, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0864.979.583, représentée par son représentant permanent, Monsieur Marc VAN BEGIN, administrateur

- Monsieur Jean Louis DONNET, domicilié à B-1380 Lasne, 56 Route de l'Etat, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011048799/56.

(110053369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Maxiris S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.769.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2011

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 23/04/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Mademoiselle Estelle Matera en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Guillaume Gros, Administrateur démissionnaire;

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 03/08/2009: l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Cristina Floroiu en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Madame Natacha Steuermann, Administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011048935/18.

(110053939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.449.662,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

—
EXTRAIT

En date du 13 juillet 2010, Sophie Laguesse a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et Katia Panichi, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), maître en droit, demeurant au 5 Place Winston Churchill (L-2014 Luxembourg), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Katia Panichi

- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Andrew Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011048964/24.

(110053792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Greenhill B6-22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

R.C.S. Luxembourg B 159.958.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Birgitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (Danemark), le 14 août 1969,

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GREENHILL B6-22 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La société pourra acheter, détenir, gérer, louer et mettre en valeur toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales seront transmises pour cause de mort aux héritiers légaux.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou

représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler.

La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite d'un associé, le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner des tiers acheteurs, à un prix qui sera déterminé suivant les conventions auxquelles les associés auront adhéré. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix ainsi fixé.

Les héritiers ou ayant droits d'un associé décédé qui n'auront pas été agréés conformément aux dispositions légales, ainsi que les créanciers personnels d'un associé, ne pourront en aucun cas, requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la société.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

16.4 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Mme Birghitte KORNERUP, prénommée, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.000.- Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Birghitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (Danemark), le 14 août 1969,

2. Le siège social de la Société est établi à L-5368 Schuttrange, 27 rue de Neuhaeusgen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. KORNERUP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14596. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046603/186.

(110052808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.844.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mars 2011, acte n°90 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011048939/13.

(110053976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Realties International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.908.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Realities International S.A., dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été dénoncé en date du 9 novembre 2005, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B32.908

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, vice-président au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2011048955/17.

(110054282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.251.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 février 2011 acte n°58 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011048941/13.

(110053886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Efer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.680.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of March .

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Cristelle Friio, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr. Fernando Riba, born on the 5th day of 1942 in Barcelona, Spain, residing at 7, chemin de Tourronde, CH-1009 Pully,

by virtue of a proxy given on the 15th day of March, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that "EFER HOLDING SA" (hereafter referred to as the "company"), having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, was incorporated pursuant to a notarial deed on January 25th, 1996, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 181 of April 11th, 1996, and the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated on September 28th, 2007, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2681 of the 22th day of November, 2007;

- that the capital of the Company is fixed at TWO HUNDRED THOUSAND USD (200,000.-USD) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of ONE THOUSAND USD (1,000.-USD) each, fully paid up;

- that Mr. Fernando Riba, aforementioned, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at march 15th, 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at March 15th, 2011, being only one information for all purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.-Eur).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Fernando Riba résidant à 7, chemin de Tourronde, CH-1009 Pully, ici représenté par Madame Cristelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 15 mars 2011 laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que "EFER HOLDING SA" (ci après la «Société»), société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 181 du 11 avril 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2681 du 22 novembre 2007;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DEUX CENT MILLE DOLLARS (200.000.-USD) représenté par DEUX CENTS actions d'une valeur nominale de MILLE DOLLARS (1.000.-USD) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Fernando Riba précité, est seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 15 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Friio, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13485. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011049225/95.

(110054462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Parmeria S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 5.391.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 4 février 2011, à l'adresse suivante:

-1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011049440/16.

(110054375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mars 2011

Il résulte des décisions de l'Associé unique prises en date du 15 mars 2011 que:

- La nomination de deux gérants de catégorie A, de Madame Stefania Valenti, avec adresse professionnel, 28 Via Monti, I-20123 Milan, Italie, et de Monsieur Wai Yan Louis Pong, avec adresse professionnel, Suite 1703, Sino Plaza 255-257 Gloucester Road, Causeway Bay, Hong Kong, pour une durée indéterminée.

- Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011048944/19.

(110053977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Zania S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.385.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société ZANIA S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 128 385, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Me Lex THIELEN.

Référence de publication: 2011048983/11.

(110053900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Bleone SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011049183/12.

(110054544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**JP Residential X S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hotel Immobiliers S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.947.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Hotel Immobiliers S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 83 Boulevard Schumann, L-8340 Olm, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156 947, incorporated on 16th November, 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2 of 3 January 2011.

The meeting was presided by Mrs Diane Wolf, professionally residing in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, and the meeting appointed as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder "Jargonant Partners S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78830 holds all ten thousand (10,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder is here represented by Mrs Diane Wolf, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

2. The items on which resolutions are to be passed are as the following Agenda:

Agenda:

1.1. Pursuant to the sales agreement under private seal, signed on 8. February 2011 the shareholder "JP Commercial VII S.à r.l.", with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg has transferred the ownership of 5,000 shares of a par value of EUR 1.25 each in Hotel Immobiliers S.à r.l., for the price of EUR 6,250 to Jargonant Partners S. à r. l. with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, with effect from 8. February 2011.

1.2. Pursuant to the sales agreement under private seal, signed on 8. February 2011 the shareholder "AURELIUS Commercial Management GmbH", with residing address Ludwig-Ganghofer Str. 6, D-82031 Grünwald, has transferred the ownership of 5,000 shares of a par value of EUR 1.25 each in Hotel Immobiliers S.à r.l., for the price of EUR 6,250 to Jargonant Partners S. à r. l. with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, with effect from 8. February 2011.

The aforesaid "Share Transfer Forms", after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

2. Change of the corporate denomination of the Company to "JP Residential X S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read:

" **Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a "Gesellschaft mit beschränkter Haftung" which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of JP Residential X S.à r.l."

3. Change of the registered office of the Company to 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, and consequential amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows;

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)."

4. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of associations of the Company reads as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture. The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose."

5. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

" **Art. 16.** The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

6. Acknowledgement of the resignation as manager of Diane Wolf, grant full discharge without limitation and restriction to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Daniel Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born on 27.01.1961 in Algier, merchant.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Shareholder resolves to accept the two transfers of the shares, signed under private seal on 8. February 2011, by JP Commercial VII S. à r.l., prenamed and AURELIUS Commercial Management GmbH, prenamed, both to Jargonnant Partners S. à r.l., prenamed, with effect from 8. February 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Diane Wolf as manager, to grant full discharge without limitation and restriction to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Daniel Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born on 27.01.1961 in Algier, merchant.

as manager of the Company, for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die "Generalversammlung") der Hotel Immobiliars S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 16. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2 vom 3. Januar 2011, und mit Gesellschaftssitz in 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 156 947 statt.

Als Vorsitzende der Generalversammlung amtiert Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig, in 6, rue Dicks, 1417 Luxemburg.

welche Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „Jargonant Partners S.à r.l.“ eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 78830 besitzt alle zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte. Der Alleinige Gesellschafter ist hier vertreten durch Frau Diane Wolf, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind wie in folgender Tagesordnung dargestellt:

Tagesordnung

1.1. Entsprechend des Anteilsübertragungsvertrages, welcher am 8. Februar 2011 unterzeichnet wurde, hat der Anteilseigner „JP Commercial VII S.à r.l.“, mit Sitz 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, das Eigentumsrecht, d.h. die 5.000 Anteile (in Worten Fünftausend) mit einem Nominalwert pro Anteil von EUR 1,25 (in Worten Euro Eins Komma Fünfundzwanzig), zu einem Preis von EUR 6.250 (in Worten sechstausendzweihundertundfünfzig), an der Hotel Immobiliars S.à r.l., an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Sitz 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, mit Wirkung von 8. Februar 2011, übertragen.

1.2. Entsprechend des Anteilsübertragungsvertrages, welcher am 8. Februar 2011 unterzeichnet wurde, hat der Anteilseigner „AURELIUS Commercial Management GmbH“, mit Sitz Ludwig-Ganghofer Str. 6, D-82031 Grünwald, das Eigentumsrecht, d.h. die 5.000 Anteile (in Worten Fünftausend) mit einem Nominalwert pro Anteil von EUR 1,25 (in Worten Euro Eins Komma Fünfundzwanzig), zu einem Preis von EUR 6.250 (in Worten sechstausendzweihundertundfünfzig), an der Hotel Immobiliars S.à r.l., an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Sitz 6, rue Dicks, L1417 Luxemburg, mit Wirkung von 8. Februar 2011, übertragen.

Die vorgeannten, von allen Parteien vollständig „ne varietur“ paraphierte, „Share Transfer Forms“ sind ebenfalls dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Umbenennung der Gesellschaft in " JP Residential X S.à r.l." und entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

„ **Art. 1.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung " JP Residential X S.à r.l." trägt.“

3. Abänderung des Gesellschaftssitzes in die 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg und des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)".

4. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.“

5. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

6. Zur Kenntnisnahme des Rücktritts von Diane Wolf als Geschäftsführerin, Bewilligung der vollen Entlastung ohne jedwelche Begrenzung und Einschränkung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Daniel Schulenburg, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann, als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen die beiden Anteilsübertragungen vom 8. Februar 2011 von der JP Commercial VII S.à r.l. und der AURELIUS Commercial Management GmbH an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Datum zum 8. Februar 2011 anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz in die 6, rue Dicks, L1417 Luxemburg zu verlegen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Diane Wolf als Geschäftsführerin zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die volle Entlastung ohne jedwelche Begrenzung und Einschränkung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herr Daniel Schulenburg, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet : D. WOLF, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11826. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 1. April 2011.

Référence de publication: 2011047376/197.

(110053177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**JP Commercial X S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Munich S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 156.971.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Munich S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 83 Boulevard Schumann, L-8340 Olm, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156 971, incorporated on 16th November, 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2851 of 29 December 2010.

The meeting was presided by Mrs Diane Wolf, professionally residing in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, and the meeting appointed as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder "Jargonant Partners S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78830 holds all ten thousand (10,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder is here represented by Mrs Diane Wolf, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

2. The items on which resolutions are to be passed are as the following Agenda:

Agenda:

1. Pursuant to a sales agreement under private seal, signed on 8. February 2011 the shareholder "Hotel Immobiliers S.à r.l.", with residing address 83 Boulevard Schumann, L-8340 Olm, has transferred the full ownership of all 10,000 shares of a par value of EUR 1.25 each in Munich S.à r.l., for the price of EUR 12,500 to Jargonant Partners S. à r. l. with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, with effect from 8. February 2011.

The aforesaid "Share Transfer Form", after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

2. Change of the corporate denomination of the Company to "JP Commercial X S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read:

" **Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a "Gesellschaft mit beschränkter Haftung" which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of JP Commercial X S.à r.l."

3. Change of the registered office of the Company to 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, and consequential amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows;

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)."

4. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

" **Art. 16.** The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

5. Acknowledgement of the resignation as manager of Jan Rehbock, grant full discharge without limitation and restriction to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Daniel Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born on 27.01.1961 in Algier, merchant.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Shareholder resolves to accept the transfer of the shares signed under private seal on 8. February 2011 by Hotel Immobiliers S. à r.l.,prenamed, to Jargonant Partners S. à r.l., prenamed, with effect from 8. February 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Jan Rehbock as manager, to grant full discharge without limitation and restriction to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Daniel Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born on 27.01.1961 in Algier, merchant.

as manager of the Company, for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die "Generalversammlung") der Munich S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 16. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2851 vom 29. Dezember 2010, und mit Gesellschaftssitz in 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 156 971 statt.

Als Vorsitzende der Generalversammlung amtiert Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig, in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg.

welche Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „Jargonant Partners S.à r.l." eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 78830 besitzt alle zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte. Der Alleinige Gesellschafter ist hier vertreten durch Frau Diane Wolf, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind wie in folgender Tagesordnung dargestellt:

Tagesordnung

1. Entsprechend des Anteilsübertragungsvertrages, welcher am 8. Februar 2011 unterzeichnet wurde, hat der alleinige Anteilseigner „Hotel Immobiliars S.à r.l.", mit Sitz 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, das volle Eigentumsrecht, d.h. die 10.000 Anteile (in Worten Zehntausend) mit einem Nominalwert pro Anteil von EUR 1,25 (in Worten Euro Eins Komma Fünfundzwanzig), zu einem Preis von EUR 12.500 (in Worten Euro zwölftausendfünfhundert), an der Munich S.à r.l., an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Sitz 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, mit Wirkung von 8. Februar 2011, übertragen.

Die vorgeannte, von allen Parteien vollständig „ne varietur" paraphierte, „Share Transfer Form“ ist ebenfalls dieser Urkunde " beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Umbenennung der Gesellschaft in " JP Commercial X S.à r.l." und entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

„ **Art. 1.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung " JP Commercial X S.à r.l." trägt.“

3. Abänderung des Gesellschaftssitzes in die 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg und des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)".

4. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

5. Zur Kenntnisnahme des Rücktritts von Jan Rehbock als Geschäftsführer, Bewilligung der vollen Entlastung ohne jedwelche Begrenzung und Einschränkung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Daniel Schulenburg, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann, als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen die Anteilsübertragung vom 8. Februar 2011 von der Hotel Immobilières S.à r.l. an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Datum zum 8. Februar 2011 anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz in die 6, rue Dicks, L1417 Luxemburg zu verlegen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Jan Rehbock als Geschäftsführer zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die volle Entlastung ohne jedwelche Begrenzung und Einschränkung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herr Daniel Schulenburg, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann

als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11829. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 1. April 2011.

Référence de publication: 2011047453/152.

(110053334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 519.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049147/10.

(110054519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Picard PIKco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.504.

—
Rachat d'actions propres

En date du 25 mars 2011, la Société a procédé au rachat d'une partie de ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, comme suit:

- 1.424,92 actions préférentielles de rachat obligatoire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011048945/15.

(110054062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.618.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 novembre 2010

1^{ère} Résolution

L'Associé Unique décide de nommer Madame Deanna Ong Aun Née, née le 1^{er} juillet 1971 à Singapour, demeurant au 63, Namly Garden, Singapour 267391 en tant que nouvelle gérante de la société pour une durée illimitée.

2nd Résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Tara NICKLIN, gérante de catégorie A, et la nomme en tant que gérante pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.04.2011.

Pour FIDALUX S.A.

Christophe Blondeau

Référence de publication: 2011048947/19.

(110053984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Gucci Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 5 avril 2011

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de la Société de Monsieur Robert Bram Polet et de Monsieur Alexis Babeau avec effet au 10 novembre 2010 pour une durée de six ans qui expirera le 10 novembre 2016.

L'Assemblée a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Robert Bram Polet effective depuis le 16 février 2011.

L'Assemblée a décidé de confirmer qu'à la suite de la démission de Monsieur Polet, le nombre d'administrateurs est réduit à quatre et que le conseil d'administration se compose de la manière suivante à compter du 5 avril 2011:

- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman;
- Monsieur Carmine Rotondaro;
- Madame Cheryl Ann Solomon; et

- Monsieur Alexis Babeau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUCCI LUXEMBOURG S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011049280/20.

(110054517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Palos International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011048949/13.

(110053828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

PROGNA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.911.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration

Par décision du 28 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et ce, à partir du 1^{er} janvier 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011048951/14.

(110053906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

S.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.868.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

En date du 31 mars 2011, les administrateurs de la société ont décidé de renouveler le mandat de M. Massimo Longoni en tant qu'administrateur-délégué de la société avec effet rétroactif au 13 Juin 2008. Son mandat expirera lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de M. Massimo Longoni a changé de son adresse actuelle au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011048959/17.

(110054104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

IFA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 9, op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 109.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 06 avril 2011.

Référence de publication: 2011049304/10.

(110054543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Mazars Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.962.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Grégory CENTURIONE, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 22 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

2) Monsieur Laurent DECAEN, réviseur d'entreprises, né à Fontenay-aux-Roses (France) le 31 janvier 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

3) La société anonyme de droit français "MAZARS", établie et ayant son siège social à F-92400 Courbevoie, 61, rue Henri Regnault, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153, représentée par son Président et Directeur Général Monsieur Philippe CASTAGNAC, demeurant professionnellement F92400 Courbevoie, 61, rue Henri Regnault, lequel peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature,

ici représenté par Monsieur Grégory CENTURIONE, pré-qualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée. Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "MAZARS LUXEMBOURG". La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, et transférer le siège social à toute autre adresse de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession de réviseur d'entreprises, du contrôle légal des comptes des entreprises et organismes des secteurs tant public que privé, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale; elle pourra également exercer toutes activités se rattachant au conseil fiscal, à l'expertise comptable, au conseil en organisation, au conseil économique ou financier ainsi qu'au conseil en informatique.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

De façon générale, elle pourra réaliser toutes opérations civiles, mobilières, immobilières, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune.

Les actions sont obligatoirement nominatives. Il est tenu au siège social de la société un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Les actions sont indivisibles, la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Les actions ne peuvent servir de gage qu'avec l'autorisation de l'Assemblée Générale statuant aux conditions prévues en matière de modification des statuts.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions requises en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toute cession à des tiers non-actionnaires requiert l'approbation préalable de l'Assemblée Générale statuant aux conditions requises en matière de modification des statuts. En cas de refus d'approbation par l'Assemblée Générale, les actionnaires restants sont tenus d'acquérir les actions sujettes à cession, à leur valeur nominale et en proportion des actions détenues par eux.

Art. 7. La transmission des actions pour cause de décès requiert l'agrément de l'Assemblée Générale dans les conditions de l'article six des présents statuts.

Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat son fixés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque membre du Conseil de parler et d'entendre les autres participants; une telle participation au Conseil d'Administration sera réputée constituer une présence en personne de l'Administrateur en question.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou téléfax, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision circulaire prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 10. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul Administrateur, inscrit sur la liste des réviseurs d'entreprises, sera cependant suffisante pour représenter valablement la société au niveau des missions réservées aux réviseurs d'entreprises et pour la signature des rapports de commissaire. La signature d'un seul Administrateur sera également suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de décembre à onze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social. Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Toute Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est présente ou représentée. Ce quorum de présence est toutefois porté aux trois cinquièmes au moins du capital social en cas de modifications des statuts. Les résolutions pour être valables, seront prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises. Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente-et-un août de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux actionnaires et au(x) Commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous respect des dispositions légales y relatives.

Dissolution, Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 août 2012.
- La première Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Grégory CENTURIONE, six cent actions	600
2) Monsieur Laurent DECEAN, cinq cent cinquante actions	550
3) MAZARS, trois mille huit cent cinquante actions	3.850
Total: cinq mille actions	<u>5.000</u>

Toutes les actions sont libérées à hauteur d'un quart (25%) de sorte que la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Tous les frais et honoraires, sous quelque forme que ce soit, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société. Ceux-ci s'élèvent à la somme de € 1.000,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Grégory CENTURIONE, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 22 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

- Monsieur Laurent DECAEN, réviseur d'entreprises, né à Fontenay-aux-Roses (France) le 31 janvier 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

- Monsieur Loïc WALLAERT, commissaire aux comptes, né à Boulogne-Billancourt (France) le 22 août 1963, demeurant professionnellement à F-92400 Courbevoie, 61, rue Henri Regnault;

- Monsieur Patrick DE CAMBOURG, commissaire aux comptes, né à Le Pont-de-Beauvoisin (France) le 20 novembre 1949, demeurant professionnellement à F-92400 Courbevoie, 61, rue Henri Regnault.

3) Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Jean-Luc BARLET, né à Toulon Var (France) le 2 février 1962, demeurant professionnellement à F-92400 Courbevoie, 61, rue Henri Regnault.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

5) Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

6) Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G.Centurione, L.Decean, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2011. Relation: EAC/2011/4437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046679/175.

(110052819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.270.728,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

—
EXTRAIT

En date du 13 juillet 2010, Sophie Laguesse a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et Katia Panichi, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), maître en droit, demeurant au 5 Place Winston Churchill (L-2014 Luxembourg), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Katia Panichi
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Andrew Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011048965/24.

(110053789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.001.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de parts sociales en date du 28 février 2011 que Advent Sophis (Cayman) Limited transfère les 12.500 parts qu'elle détenait dans la Société à MIBS Holdings Limited, une société immatriculée au registre d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00874912 et dont le siège social est au One Kingdom Street, Londres, W2 6BL, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011048966/17.

(110054119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Taxand Global Compliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 151.271.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of March.

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

acting as proxyholder of the board of directors (the Board) of TAXAND GLOBAL COMPLIANCE S.A., société anonyme (the Company) with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151271, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 1, 2010, published in the Mémorial C n° 619 of March 23, 2010 and whose articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 13, 2010, published in the Mémorial C n° 2205 of October 18, 2010,

by virtue of a power of attorney granted by resolutions of the Board taken with effect as of February 24, 2011,

a copy of said resolutions, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Board, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company is fixed since August 13, 2010 at five hundred thirty-three thousand three hundred Euro (EUR 533.300,00) represented by one (1) class A share of one hundred Euro (EUR 100,00) and by five thousand three hundred thirty-two (5.332) class B redeemable shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

II. According to article 5, second paragraph of the Company's articles of incorporation, the authorized capital, including the subscribed capital, is fixed at one million and one hundred Euro (EUR 1.000.100,00) represented by one (1) class A share of one hundred Euro (EUR 100,00) and by ten thousand (10.000) class B redeemable shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each, entirely paid in.

III. Article 5, fifth paragraph of the articles of incorporation reads as follows:

"Furthermore, the Board is authorized, during a period of five years from the date hereof (February 1, 2010), to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital."

IV. That in accordance with Article 5, fifth paragraph of the articles of incorporation, the Board has decided by its resolutions of February 14, 2011, to increase the issued share capital of the Company by fifty-three thousand three hundred Euro (EUR 53.300,00) to raise it from its present amount of five hundred thirty-three thousand three hundred Euro (EUR 533.300,00) to five hundred eighty-six thousand six hundred Euro (EUR 586.600,00) through the issuance of five hundred thirty-three (533) new class B redeemable shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each, entitled to the same rights as the former class B redeemable shares.

V. The five hundred thirty-three (533) new class B redeemable shares have been subscribed and fully paid in cash by payment on a bank account in the name of the Company, so that the amount of fifty-three thousand three hundred Euro (EUR 53.300,00) has been put at the free disposal of the Company, evidence whereof has been given to the undersigned notary by presentation of the supporting documents relating to such subscription and payment.

VI. That further to this increase of the share capital, article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation is amended and shall read as follows:

"The corporate capital is set at five hundred eighty-six thousand six hundred Euro (EUR 586.600,00) represented by one (I) class A share of one hundred Euro (EUR 100,00) and by five thousand eight hundred sixty-five (5.865) class B redeemable shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-ville.

A comparu:

Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le Conseil) de la société anonyme TAXAND GLOBAL COMPLIANCE S.A. (la Société), avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151271, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2010, publié au Mémorial C n° 619 du 23 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 2011, publié au Mémorial C n° 2205 du 18 octobre 2011,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions du Conseil, prises avec effet au 24 mars 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du Conseil et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le Conseil, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève depuis le 13 août 2010 à cinq cent trente trois mille trois cents Euro (EUR 533.300,00) représenté par une (1) action de catégorie A, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) et par cinq mille trois cent trente-deux (5.332) actions de catégorie B rachetables d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune, toutes intégralement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 5, deuxième paragraphe des statuts de la Société, le capital autorisé, y inclus la capital souscrit, est fixé à un million et cent Euro (EUR 1.000.100,00) qui sera représenté par une (1) action de catégorie A, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) et par dix mille (10.000) actions de catégorie B rachetables d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. L'article 5, cinquième paragraphe des statuts de la Société est libellé comme suit:

«En outre le Conseil est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour (1^{er} février 2010), autorisé à augmenter en temps qu'il appartienne le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

IV. Le Conseil, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article 5, cinquième paragraphe des statuts, a décidé par résolutions du 14 février 2011, d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de cinquante-trois mille trois cents Euro (EUR 53.300,00) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trente trois mille trois cents Euro (EUR 533.300,00) à cinq cent quatre-vingt six mille six cents Euro (EUR 586.600,00) par

l'émission de cinq cent trente-trois (533) nouvelles actions de catégorie B rachetables, donnant les mêmes droits que les actions de catégorie B rachetables anciennes.

V. Les cinq cent trente-trois (533) nouvelles actions de catégorie B rachetables ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cinquante-trois mille trois cents Euro (EUR 53.300,00) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la souscription et de la libération.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt six mille six cents Euro (EUR 586.600,00) représenté par une (1) action de catégorie A, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) et par cinq mille huit cent soixante-cinq (5.865) actions de catégorie B rachetables d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13157. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011047578/123.

(110053167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Samuel Langley S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.900.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SAMUEL-LANGLEY S.A, dont le siège social à L-1650 LUXEMBOURG, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 4 janvier 2000, RC no B 53 900;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 21 avril 2011 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2011048968/19.

(110054166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Solar Global Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.485.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} mars 2011 acte n°78 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011048972/13.

(110053920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 6 avril 2011

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* Mr Jan Nordin, demeurant au no 3, Lilla Bommen, 412 97 Gothenburg, Suède

* Mr Ulrich Kalweit, demeurant au no 81, Alfredstrasse, D-45130 Essen

* Mr Claude Weber, demeurant au no 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2011.

- L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011058174/22.

(110065707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Celfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.365.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 avril 2011

1. La cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 10 septembre 2010 n'a pas été ratifiée.

2. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. La cooptation de M. Massimo RASCHELLA comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 13 septembre 2010 n'a pas été ratifiée.

4. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg) le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28.4.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CELFIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011058196/22.

(110066257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**Diamor International (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Diamor International Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.715.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DIAMOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B82715, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1231 en date du 24 décembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 1 des statuts.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIAMOR INTERNATIONAL (SPF) S.A.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16585. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049214/64.

(110054559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Sungate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.464.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SUNGATE S.A, dont le siège social à L-1251 LUXEMBOURG, 13, avenue du Bois, a été dénoncé en date du 25 juillet 2007, RC no B 119 464;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 21 avril 2011 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2011048975/19.

(110054160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Myla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.434.

L'an deux mille onze,

Le vingt-huit mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MYLA S.à r.l.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3046 du 31 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.434.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain WAJSBROT, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Bouteiller,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel WAJSBROT, retraité, demeurant à L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la société d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) à trois cent douze mille euros (EUR 312.000,00) par la création de vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de cent soixante-seize mille trois euros et cinquante-deux cents (EUR 176.003,52).

2. Souscription et libération par les deux associés existants des vingt (20) parts sociales nouvelles par apport en nature de quatre mille cent soixante-seize (4.176) actions de la société de droit français "SAS MARENGO", avec siège social à F-57000 Metz, 5, Entrée Serpenoise – Centre Saint Jacques.

3. Modification subséquente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) à trois cent douze mille euros (EUR 312.000,00), par la création et l'émission de vingt (20) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, assorties d'une prime d'émission totale de cent soixante-seize mille trois euros et cinquante-deux cents (EUR 176.003,52).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles les associés existants, à savoir:

1.- Monsieur Alain WAJSBROT, dirigeant de sociétés, né à Metz (France), le 5 avril 1953, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Bouteiller,

lequel intervenant déclare souscrire dix (10) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune.

Les dix (10) parts sociales souscrites et la prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-huit mille un euros et soixante-seize cents (EUR 88.001,76), ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux mille quatre-vingt-huit (2.088) actions sur un total de quatre-vingt-huit mille cent cinquante-deux (88.152) actions de la société de droit français "SAS MARENGO", avec siège social à F-57000 Metz, 5, Entrée Serpenoise – Centre Saint Jacques, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro 408.567.071.

2.- Monsieur Michel WAJSBROT, retraité, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1948, demeurant à L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich,

lequel intervenant déclare souscrire dix (10) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune.

Les dix (10) parts sociales souscrites et la prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-huit mille un euros et soixante-seize cents (EUR 88.001,76), ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux mille quatre-vingt-huit (2.088) actions sur un total de quatre-vingt-huit mille cent cinquante-deux (88.152) actions de la société "SAS MARENGO", prénommée.

L'existence et la valeur totale des apports sont expressément reconnues par les associés. La preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentaire par un rapport d'évaluation daté du 7 février 2011, par une déclaration d'apport datée du 7 février 2011, et par un extrait Kbis de la société "SAS MARENGO", prénommée.

Troisième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital. (premier alinéa).

5.1 Le capital social est fixé à trois cent douze mille euros (EUR 312.000,00) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Wajsbrot, A. Boulhais, M. Wajsbrot, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: LAC / 2011 / 14907. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049373/89.

(110054511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Reckenerstuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.987.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Eduardo José FAUSTINO SOUSA, employé privé, né à Luso (Angola), le 18 mars 1970, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 33, rue Principale.

2) Mademoiselle Isabelle FAUSTINO MONTEIRO, étudiante, née à Luxembourg, le 3 décembre 1992, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 33, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "RECKENERSTUFF S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires,

entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Eduardo José FAUSTINO SOUSA, préqualifié, soixante-quinze parts sociales,	75
2) Mademoiselle Isabelle FAUSTINO MONTEIRO, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales,	25
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7595 Reckange (Mersch), 33, rue Principale.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Maria Odilia BARTOLO MONTEIRO, serveuse, née à Alijo (Portugal), le 8 octobre 1971, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 33, rue Principale, gérante technique; et
 - Monsieur Eduardo José FAUSTINO SOUSA, employé privé, né à Luso (Angola), le 18 mars 1970, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 33, rue Principale, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. J. FAUSTINO SOUSA, I. FAUSTINO MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011047519/127.

(110053317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Vendôme Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057391/9.

(110064728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.